

REGLEMENT INTERIEUR DES COURS DE LANGUES – CONDITIONS GENERALES 15/06/2016
EUROPE ECHANGES – 27 rue POIXBLANC – 76230 BOIS GUILLAUME

Communes associées : Bihorel, Bois Guillaume, Bosc Guérard, Darnétal, Fontaine le Bourg, Isneauville, Ry

Préambule

Conformément à l'article II des statuts d'Europe Echanges, l'association a pour but, entre autres :
« De promouvoir l'enseignement des langues, notamment celles des partenaires, dans un but d'ouverture, de meilleure compréhension, et l'engagement dans les commissions pays »

Article 1 : domaine d'application

Le présent règlement s'applique à tous les élèves des cours de langues d'Europe Echanges. Toute inscription ou participation aux cours proposées en vaut acceptation sans réserve.

Article 2 : inscription aux cours de langues

Les forfaits annuels sont valables pour la saison en cours : 1^{er} octobre au 30 juin et sont incessibles. Chaque inscription est assujettie au paiement, en une seule fois, d'une cotisation adhésion. Celle-ci reste acquise à l'association dans tous les cas.

Article 3 : assurances

Les élèves doivent être couverts par une assurance responsabilité civile. L'association a pour sa part souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre des dommages complémentaires pendant les cours proposés.

Article 4 : tarifs, règlement des cours et planning

Le montant des prestations est défini chaque année et est dû individuellement pour une saison complète (d'octobre à juin). Le tarif avantageux des forfaits est lié à l'engagement sur la période entière mais il tient compte des vacances et jours fériés. L'absence au(x) cours de langues n'entraîne pas de remboursement partiel ou total du paiement effectué, sauf cas exceptionnel (médical ou mutation professionnelle). Sur présentation du justificatif un remboursement des cours non suivis pourra être envisagé.

Article 5 : nombre de participants à un cours.

De 9 à 13

Europe Echanges, en accord avec le professeur concerné, pourra éventuellement proposer des solutions adaptées (planning, coût.) pour le maintien ou l'ouverture d'un cours dès lors que le nombre d'inscrits est inférieur à 9.

Le cours sera supprimé si aucune des propositions n'est adoptée d'un commun accord.

Après avoir dûment complété la feuille d'inscription, le nouvel élève, en accord avec Europe Echanges, a la possibilité d'assister à **1 cours d'essai** afin de définir avec le professeur le niveau qui leur convient.

Article 6 : propreté des lieux

Il est demandé aux élèves d'être vigilants au respect du matériel et à la propreté de la salle et des dépendances (toilettes, vestiaires, accès...). Il est interdit de fumer et manger dans les locaux.

Article 7 : sécurité, pertes ou vols

Toute personne non inscrite à un cours de langues ne sera pas admise dans la salle, sauf autorisation donnée par le

professeur ou le responsable administratif d'Europe Echanges. Les locaux utilisés n'étant pas surveillés.

Europe Echanges décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des effets personnels de l'élève y compris dans les vestiaires.

Article 8 : substances illicites et alcool

L'introduction ou consommation de substances illicites et de boissons alcoolisées, pendant les cours est prohibée, sauf demande préalable exceptionnelle auprès du président.

Article 9: professeur absent ou cours annulé

En cas d'absence du professeur, le responsable des cours de langues et le professeur feront tout leur possible pour prévenir les élèves dans les meilleurs délais par téléphone, par e-mail et par affichage sur les portes des locaux. Il est donc important que chacun ait rempli de manière complète la fiche d'inscription. Dans la mesure du possible, une solution de remplacement (autre date ou autre professeur) pourra être proposée par le professeur ou Europe Echanges.

Article 10: enfants et responsabilité des parents

Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Le professeur et l'association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours de ces derniers à l'intérieur et en dehors de l'école. Il est donc obligatoire que les parents soient présents dès la fin des cours de leurs enfants.

Article 11 : informations CNIL et droit à l'image

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, auprès de l'association. Votre adresse e-mail permettra de vous tenir informé, tout au long de l'année, des échanges, des diverses manifestations, des événements, organisés par Europe Echanges en lien direct avec nos communes partenaires et les pays étrangers avec lesquels l'association est jumelée, ou d'éventuelles modifications du planning des cours.

Lors de ses activités, Europe Echanges pourra être amené à prendre des photographies ou à filmer les personnes présentes aux cours. La participation à ces cours vaut accord implicite à l'utilisation de ces images sur tout support de communication (journal EE et des communes associées, site Internet), sauf refus de votre part.

Toute autre utilisation fera l'objet d'une autorisation spécifique de la part des personnes concernées.